UNIVERSITÉ DE NANTES

Inserm

Institut national
de la santé et de la recherche médicale

2009 - 71 GG/RD

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE,

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE DE NANTES,

vu le décret n° 83-975 du 10 novembre 1983 modifié
relatif à l'organisation et au fonctionnement de l'institut national de la santé et de la recherche médicale ;

vu le décret du 18 octobre 2007
nommant Monsieur André Syrota, directeur général de l'institut national de la santé et de la recherche médicale ;

vu l'avis émis par la commission scientifique spécialisée n°6
dans sa séance du 7 au 9 juillet 2008 ;

vu l'avis émis par le conseil scientifique
dans sa séance du 7 au 8 octobre 2008 ;

D E C I D E N T

Art. 1 : Il est créé pour trois ans une unité de recherche U 948 intitulée :

« Biothérapies Hépatiques »

Art. 2 : L'unité de recherche U 948 exercera son activité dans les locaux situés :

CHU Nantes
HU HOTEL-DIEU
44000 NANTES

Art. 3 : L'Unité de recherche U 948 est administrativement rattachée à l'Administration Déléguée Régionale Grand Ouest.

Art. 4 : Monsieur Nicolas FERRY est nommé directeur de l'unité de recherche U 948 à compter du 1er janvier 2009 pour une période s'achevant au plus tard le 31 décembre 2011.

Art. 5 : La présente décision prend effet à compter du 1er janvier 2009.

Fait à Paris, le 29 décembre 2008

Le Président de l'Université
de Nantes

Le Directeur général
de l'Inserm